

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) SUR  
LA DEMANDE DE MODIFIER LES TARIFS D'EMMAGASINAGE DE GAZ NATUREL  
D'INTRAGAZ À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**

---

PLAN DE RÉSILIENCE

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0016](#), p. 10, l. 2;
  - (ii) Pièce [B-0042](#), p. 2;
  - (iii) Pièce [B-0016](#), p. 8, l. 5 à 14;
  - (iv) Pièce [B-0016](#), p. 9, l. 3 à 5;
  - (v) Pièce [B-0055](#), p. 10, R-1.4.2;
  - (vi) Pièce [B-0056](#), p. 6;
  - (vii) Pièce [B-0056](#), p. 13 et 16.

**Préambule :**

(i) « Les coûts totaux du plan de résilience sont estimés à 1,8 M\$ ».

(ii) « La totalité des coûts prévus en lien avec le Plan de résilience sont les honoraires et autres frais qui seront versés à Storengy et Keywest, les artisans du plan ».

(iii) « L'ensemble des résultats et conclusions permettraient à Intragaz d'approfondir les mesures d'atténuation identifiées lors de l'étude de l'automne 2021 et de fournir à la firme d'ingénierie Keywest Projects Ltd (Keywest) les informations nécessaires à la réalisation de leur mandat.

[...]

*Intragaz a obtenu une offre de services détaillée de la firme d'ingénierie Keywest. Cette offre de service a été élaborée à la lumière des conclusions de l'étude réalisée à l'automne 2021. Sur la base des résultats des travaux effectués par Storengy, Intragaz prévoit coordonner les travaux de Keywest, lesquels visent principalement les objectifs suivants pour les sites de PDL et SFL ».* [nous soulignons]

(iv) « *Intragaz effectuerait les opérations terrain de ces essais pilotes sous la supervision de Storengy. Le coût de ces essais pilotes est présenté dans l'estimation des coûts à la section 7.1* ».

(v) « *Nous confirmons que selon notre interprétation l'ensemble des coûts dont il est question à la référence (ii) sont admissibles et sont inclus dans la demande conjointe avec Gazoduc TQM. De plus, en sus des coûts directs de 1,8 M\$, la demande de subvention inclut 90 k\$ de TPS, 184 k\$ de TVQ et 15 % de frais d'administration qui équivalent à 311 k\$, pour un total de 2,385 M\$* ».

 [nous soulignons]

(vi) Selon la pièce B-0056, la demande conjointe avec Gazoduc TQM citée à la référence (v) se rapporte au projet intitulé « *TQM Hydrogen Blending Feasibility Study* ».

(vii) Le coût total du projet « *TQM Hydrogen Blending Feasibility Study* » s'élève à 2,77 M\$. Les détails du financement de ce montant apparaissent au tableau suivant :

«

**Private Sector Contributions and Financing Proponent**

Question	Answer
<b>Record 1</b>	
Company Name	TQM
Cash (CAD)	\$160,000.00
In-Kind (CAD)	\$190,000.00
TOTAL (CAD)	\$350,000.00
Percentage of total project costs	12.6
Firm or Conditional	Conditional
Funding evidence provided	No
<b>Record 2</b>	
Company Name	Intragaz
Cash (CAD)	\$900,000.00
In-Kind (CAD)	\$135,000.00
TOTAL (CAD)	\$1,035,000.00
Percentage of total project costs	37.4
Firm or Conditional	Conditional
Funding evidence provided	No
<b>Totals</b>	
Cash (CAD)	\$1,060,000.00
In-Kind (CAD)	\$325,000.00
TOTAL (CAD)	\$1,385,000.00
Percentage of total project costs	50.0

**Clean Fuels Fund (NRCan Program)**

Question	Answer
<b>Record 1</b>	
Cash (CAD)	\$1,385,000.00
TOTAL (CAD)	\$1,385,000.00
Percentage of total project costs	50

»

**Demandes :**

1.1 Veuillez fournir, s'il y a lieu, les coûts qui seront encourus par Intragaz, en sus de ceux relatés aux références (i) et (ii), pour réaliser le Plan de résilience, comme par exemple les activités décrites aux références (iii) et (iv).

Dans votre réponse, veuillez détailler les coûts de la main d'œuvre interne et s'il y a lieu les coûts d'achat de biens et services en lien avec ces activités (autres que ceux de la référence (ii)). Veuillez également indiquer si la réalisation du Plan de résilience requiert d'autres dépenses d'Intragaz (ex. achat des traceurs et de l'hydrogène et son transport) et le cas échéant, veuillez en fournir les détails.

- 1.2 En vous référant à (v), veuillez confirmer que le coût total du Plan de résilience s'élève à 2,385 M\$. Dans le cas contraire, veuillez fournir le détail du coût total du Plan de résilience.
- 1.3 En vous référant à (v), veuillez expliquer comment seront comptabilisés les frais d'administration de 311 k\$ et les taxes (TPS et TVQ) de 274 k\$.
- 1.4 En vous référant à (vi) et (vii), veuillez confirmer que la contribution d'Intragaz au financement du projet « *TQM Hydrogen Blending Feasibility Study* » s'élève à 1,035 M\$, à savoir 37,4 % de son coût total de 2,77 M\$. Dans le cas contraire, veuillez expliquer.
- 1.5 En vous référant à (vi) et (vii) et sous l'hypothèse que la subvention demandée dans le cadre du projet « *TQM Hydrogen Blending Feasibility Study* » leur était octroyée, veuillez expliquer comment Intragaz et Gazoduc TQM comptent se partager le montant de celle-ci, à savoir 1,385 M\$.

- 2. Références :**
- (i) Dossier R-4156-2021, pièce [A-0050](#), p. 29, l. 12 à 18;
  - (ii) Dossier R-4156-2021, pièce [A-0050](#), p. 50, l. 19 à 25 et p. 51, l. 1 à 6;
  - (iii) Dossier R-4156-2021, pièce [A-0050](#), p. 76, l. 17 à 25 et p. 77, l. 1 à 6;
  - (iv) Pièce [B-0016](#), p. 5, l. 2 à 8;
  - (v) Pièce [B-0016](#), p. 6, l. 22 à 24;
  - (vi) Pièce [B-0058](#);
  - (vii) Pièce [B-0042](#), p. 2 et 3.

**Préambule :**

- (i) Propos de M. Éric Lachance, président d'Énergir, tenus lors de l'audience du 13 juin 2022 dans le cadre du dossier R-4156-2021 :

*« Et quand on se présente au niveau commercial pour le futur, bien, bien que la place de l'hydrogène soit encore incertaine en termes de « Est-ce que ça va être une solution qui... quelle proportion ça va répondre pour les grands clients et tout ça? », bien on commence déjà à tester ».*

- (ii) Propos de M. Éric Lachance, président d'Énergir, tenus lors de l'audience du 13 juin 2022 dans le cadre du dossier R-4156-2021 :

*« Évidemment, de la biomasse, il y en a énormément au Québec. Donc, auquel cas on pense que ça pourrait être avantageux. On teste, comme on vous le disait, aussi au niveau de l'hydrogène pour mélanger. Bon. Il y a des limites physiques. Puis on ne pense pas que c'est la meilleure*

*utilisation de mettre de l'hydrogène pour aller couvrir le bâtiment. Par contre, pour l'industriel, en termes de gaz renouvelable, on pense que ça peut être un marché. Reste à savoir si ça passera par notre réseau, un réseau hydrogène ou si ça sera fait directement chez le client, ça, c'est... Encore une fois, il y a différents avis sur le sujet ».*

(iii) Propos de M. Éric Lachance, président d'Énergir, tenus lors de l'audience du 13 juin 2022 dans le cadre du dossier R-4156-2021 :

*« Bien, même, par exemple, on le dit publiquement. Si on pense à l'hydrogène, comme je vous le disais, on n'est pas convaincu qu'au départ, du moins, mais possiblement, même, à plus long terme, que ça va forcément passer par un réseau de distribution gazier. Il est fort possible que, dans un premier temps, ça va être un concept... j'oublie le terme français, là, mais de « cluster », de cellule plus industrielle. Donc, d'avoir de l'hydrogène produite directement sur les sites de consommation. Donc, nous, oui, on aurait de l'intérêt commercialement à investir dans cette filière-là, mais ça ne passera pas nécessairement par nos activités réglementées ».*

(iv) *« L'évaluation préliminaire effectuée à l'automne 2021 a jeté les bases pour approfondir davantage le plan de résilience en vue de l'arrivée des premières molécules de H<sub>2</sub> et en vue d'identifier les mesures d'atténuation possibles, sans toutefois permettre de tirer des conclusions fermes en vue d'une stratégie à long terme.*

*Intragaz envisage donc d'élaborer un plan de résilience au coût prévu de 1,8 M\$ et dont l'objectif principal est d'assurer le maintien de l'intégrité et de la performance des sites d'Intragaz face à l'introduction éventuelle de gaz naturel comportant jusqu'à 10 % de H<sub>2</sub> ». [nous soulignons]*

(v) *« Intragaz vise à être en mesure d'établir sa stratégie à long terme en préparation à l'arrivée progressive de molécules de H<sub>2</sub> dans la composition du gaz naturel injecté dans ses sites d'emmagasinement pour en maintenir l'intégrité, la résilience et la performance ». [nous soulignons]*

(vi) La pièce B-0058 contient la description du projet « *TQM Hydrogen Blending Feasibility Study* ».

(vii) *Ventilation détaillée des coûts* - Intragaz explique que les données et les modèles qui seront générés dans le cadre du Plan de résilience auront une valeur à long terme à l'instar des données sismiques, géophysiques et géologiques acquises au fil des ans pour développer et mettre à jour le modèle géologique et dynamique de ses réservoirs d'emmagasinement souterrain. Leurs traitements comptables devraient donc être similaire, à savoir un amortissement sur toute la durée d'exploitation des sites.

## **Demandes :**

2.1 Veuillez préciser les avantages et les inconvénients de réaliser le Plan de résilience dans le contexte des propos tenus par M. Lachance sur l'hydrogène en références (i), (ii) et (iii).

Dans votre réponse :

- 2.1.1 en vous référant aux références (iv) et (v), veuillez notamment expliquer le choix d'un seuil de 10 % d'hydrogène.
- 2.1.2 en vous référant à la référence (v), veuillez notamment fournir une estimation du pourcentage prévu d'hydrogène qui sera contenu dans le gaz naturel injecté à chacun des deux sites d'emmagasinement d'Intragaz en 2030, 2040 et 2050. Veuillez également détailler les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de l'estimation demandée.
- 2.2 En vous référant à la référence (vi), veuillez confirmer que le projet « *TQM Hydrogen Blending Feasibility Study* » comprend deux études, à savoir une étude sur les risques reliés à l'introduction de gaz naturel comportant jusqu'à 10 % d'hydrogène sur le segment #3 de TQM ainsi que les mesures d'atténuation requises et une seconde étude, laquelle correspond au Plan de résilience d'Intragaz.
- 2.3 En vous référant à la référence (vi), veuillez confirmer que les sites d'emmagasinement d'Intragaz ne pourront pas recevoir 10 % d'hydrogène tant que le segment #3 de TQM ne pourra pas le permettre. Veuillez élaborer.

Dans votre réponse, veuillez également fournir les références concernant les démarches de TQM auprès de la Régie de l'énergie du Canada afin de procéder à des études ou des tests reliés à la présence ou l'introduction de gaz naturel comportant de l'hydrogène sur son réseau.

- 2.4 En vous référant à (vii), veuillez expliquer comment les données et modèles générés dans le cadre du Plan de résilience s'assimilent aux données acquises au fil des ans pour développer et mettre à jour le modèle géologique et dynamique des réservoirs d'emmagasinement d'Intragaz.

Dans votre réponse, veuillez notamment expliquer le caractère R&D du projet « *TQM Hydrogen Blending Feasibility Study* » tel que documenté en (vi), notamment à la section intitulée « *Research and Development* ».

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0043](#), p. 2;
  - (ii) Pièce [B-0016](#), p. 10;
  - (iii) Dossier R-4165-2021, décision [D-2021-155](#), p. 26;
  - (iv) Dossier R-4165-2021, décision [D-2021-155](#), p. 40;
  - (v) Dossier R-4165-2021, décision [D-2021-155](#), p. 41.

**Préambule :**

(i) *« À la connaissance d’Intragaz, il n’y a pas de normes spécifiques applicables à la réalisation de son Plan de résilience. Cependant, Intragaz s’assurera auprès du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (« MELCC ») que les essais pilotes avec traceurs réalisés sur le terrain sont bel et bien exemptés de l’obligation d’obtenir une autorisation ministérielle pour le volet « recherche et expérimentation ». Dans l’éventualité où une telle autorisation était requise, Intragaz soumettra une demande d’autorisation au MELCC à cet égard ».* [nous soulignons]

(ii) Intragaz présente le détail des coûts du Plan de résilience, lesquels se chiffrent à 1,8 M\$ :

«

**Tableau 2 – Synthèse des coûts**

Mandat Storengy	Coûts (k\$)
Conception des modèles dynamiques compositionnels et réactionnels de PDL et SFL	380
Essai pilote avec traceur et injection H <sub>2</sub> à SFL	55
Essai pilote avec traceur et injection H <sub>2</sub> à PDL	40
Prévisions consolidées des résultats des essais pilotes de PDL et SFL	85
Évaluations des mesures d'atténuation au niveau réservoirs pour PDL et SFL	140
Évaluation des impacts sur les puits PDL et SFL	70
Évaluation des impacts sur les installations de surface de PDL et SFL	70
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>840</b>
Mandat Keywest	Coûts (k\$)
Établir les critères de design pour l'opération avec 10 % H <sub>2</sub> de PDL et SFL	110
Simulations hydrauliques et de procédé et évaluation des performances avec 10 % H <sub>2</sub> à PDL et SFL	145
Programme de prévention et de sécurité opérationnelle face aux H <sub>2</sub> S pour SFL	25
Ingénierie préliminaire des mesures d'atténuation pour PDL et SFL	200
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>480</b>
Essais pilotes	Coûts (k\$)
Achat et injection des traceurs H <sub>2</sub> à SFL	85
Achat et injection des traceurs H <sub>2</sub> à PDL	85
Camion et injection d'hydrogène pour test H <sub>2</sub> S	45
Analyses de gaz durant essai pilotes H <sub>2</sub> et H <sub>2</sub> S	30
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>245</b>
Contingences 15 %	235
<b>TOTAL</b>	<b>1800</b>

»

(iii) « [109] Le stockage temporaire d'hydrogène sera installé conformément aux normes NFPA 2/2020 et NFPA 55/2020.

[110] Énergir précise que l'hydrogène sera produit à l'usine d'Air Liquide de Bécancour. Le remplissage, le transport et l'installation des réservoirs d'hydrogène seront également sous la responsabilité d'Air Liquide, firme expérimentée dans ce type d'opération possédant toutes les accréditations requises à cette fin.

[111] Le transport de l'hydrogène sera effectué en conformité avec les normes CSA-B620, CSA-B622, B339-F18 et B340-F18 ». [note de bas de page omise]

(iv) « [177] Par ailleurs, comme suggéré par Énergir, la Régie retient que les tests visés par le Projet constituent une première étape qui lui permettra de développer ses connaissances sur l'hydrogène. En outre, ces tests lui permettront éventuellement de préciser sa stratégie à long terme à l'égard de l'hydrogène ». [note de bas de page omise]

(v) « [182] La Régie réitère qu'il est opportun qu'elle soit informée des conclusions des tests qui seront réalisés dans le cadre du Projet.

[183] En effet, la Régie note des commentaires du ROEE que l'arrivée de GNR de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations dans la franchise d'Énergir, tout comme la proportion d'hydrogène dans ces premiers projets en 2030 sont hypothétiques et, à ce titre, elle demande à être informée de la validité des tests visés par le Projet.

[184] La Régie est d'avis que le forum approprié à cet égard est le Rapport annuel 2023, à savoir celui qui suit la fin prévue des tests. En conséquence, la Régie demande à Énergir de déposer un suivi contenant les principales conclusions des tests visés par le Projet dans le cadre de son rapport annuel 2023.

[185] Dans le cadre des rapports annuels suivants, la Régie lui demande également de fournir tous les autres renseignements relatifs au Projet qui seront connus après le dépôt du rapport annuel 2023 ». [nous soulignons], [note de bas de page omise]

### **Demandes :**

3.1 En vous référant à (i), veuillez préciser le caractère R&D des essais pilotes.

3.1.1 Dans votre réponse, veuillez également présenter vos réflexions sur le partage des bénéfices éventuels réalisés par l'activité non réglementée avec la clientèle réglementée, lesquels découleraient de la propriété intellectuelle afférente à la réalisation du Plan de résilience.

3.2 En vous référant à (i) et (ii), veuillez confirmer qu'Intragaz s'assurera auprès du MELCC que non seulement les essais pilotes avec traceurs mais également l'injection d'hydrogène sont exemptés de l'obligation d'obtenir une autorisation ministérielle pour le volet « recherche et expérimentation ».

Dans le cas contraire, veuillez expliquer.

3.3 En vous référant à (i), (ii) et (iii), veuillez confirmer que le transport, le stockage temporaire et l'injection d'hydrogène ne requièrent pas le respect de normes. Au besoins, veuillez élaborer.

3.4 En vous référant à (ii), veuillez expliquer comment Intragaz s'assurera que l'hydrogène injecté dans ses sites d'emmagasinement ne se retrouvera pas dans les réseaux gaziers de TQM et d'Énergir.



3.5 Veuillez préciser les avantages et les inconvénients de lier la réalisation du Plan de résilience au Projet mentionné en (iv) et (v), notamment en termes de cohérence et d'efficacité réglementaire.

3.5.1 En vous référant à (iv), veuillez préciser les avantages et les inconvénients de réaliser le Plan de résilience après que la stratégie à long terme d'Énergir à l'égard de l'hydrogène sera déterminée.

3.5.2 Veuillez préciser les avantages et les inconvénients de réaliser le Plan de résilience après que les principales conclusions des tests visés par le Projet mentionné en (v) seront connues et probantes.

4. **Références :** (i) Pièce [C-RTIEE-0008](#), p. 2;  
(ii) Pièce [B-0041](#), p. 4.

**Préambule :**

(i) « *Un autre cavalier tarifaire, non énuméré par Intragaz, est également à prévoir vers 2025 lorsque sera connu le fruit de ses études et essais sur l'intégration de l'hydrogène au gaz de réseau (voir le chapitre 3 ci-après)* ». [nous soulignons]

(ii) « *The total estimate hours for both facilities is 3322 hours for a total estimated cost of \$481,650.00. The total value does not include any cost escalation over the life of the project* ». [nous soulignons]

**Demande :**

4.1 En vous référant à (i) et (ii), veuillez préciser les avantages et les inconvénients de demander à la Régie l'autorisation de créer un cavalier tarifaire pour récupérer les coûts réels du Plan de résilience.

### ÉTUDE DE CONCENTRIC ADVISORS

5. **Références :** (i) Pièce [B-0013](#); p. 5-2;  
(ii) Pièce [B-0013](#); p. 2-1;  
(iii) [Dossier R-3807-2012, pièce B-0011, p. II-12 et II-13.](#)

**Préambule :**

(i) La colonne 8 du tableau 1 (*Schedule 1*) indique l'écart entre l'amortissement cumulatif inscrits aux livres d'Intragaz (colonne 3) et l'amortissement tel que calculé par Concentric Advisors (colonne 7);

(ii) « ... *Concentric has determined that Intragaz' method of depreciation at the unit level is appropriate given its ability to track and account for retirements of individual assets. Ongoing monitoring and confirmation of book depreciation and actual asset lives will ensure adequate and timely recovery of investments and generational equity for all users of the storage system* ».

(iii) « *Based on the average service life estimates recommended in this report, Gannett Fleming undertook a test to determine the adequacy of the booked accumulated depreciation reserve as of October 31, 2011. This test was conducted through the determination of the theoretical (or calculated) accumulated depreciation requirement. For each account, the theoretical requirement was compared to the actual booked amount of accumulated depreciation and a variance was calculated. II-12.*

*A number of Canadian regulators have determined that an accumulated depreciation variance of +/- 5 % is reasonable, and that no corrective action is required when variances are within this range of tolerance. As indicated in Schedule 2, at page III-4 of this report, five accounts would fall outside of this widely accepted range of tolerance. However, as also indicated in Schedule 2 the overall variance is less than 5.00 %. Therefore Gannett Fleming recommends that no corrective action be taken at this time. However, the accumulated depreciation adequacy should continue to be monitored to ensure that the overall variance remains within the commonly accepted tolerance levels ».*

**Demandes :**

- 5.1 En référence (i), afin de valider l'information inscrite au compte 14100, la Régie a considéré le calcul d'amortissement cumulatif suivant :  $2\,750\,548 \times 23,4/40 = 1\,609\,071$ . À la colonne 7, l'étude de *Concentric Advisors* indique comme valeur d'amortissement cumulatif 1 609 434. Veuillez concilier ces valeurs et préciser le détail du calcul effectué par *Concentric Advisors*.
- 5.2 En référence (i), la Régie constate des écarts entre l'amortissement cumulatif inscrit aux livres d'Intragaz (colonne 3) et le calcul théorique de l'amortissement cumulatif (colonne 7). Veuillez préciser la nature des principaux écarts observés. Veuillez également concilier les références (ii) et (iii) avec le fait que plusieurs comptes au tableau de la référence (i), présentent des écarts supérieurs à  $\pm 5\%$ . Veuillez décrire les correctifs envisagés par Intragaz pour les comptes présentant des écarts supérieurs à  $\pm 5\%$ , le cas échéant.
- 5.3 Veuillez déposer les états financiers audités d'Intragaz au 31 décembre 2021.